Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse le 16 juin 1912

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **20 (1912)**

Heft 9

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

rents problèmes à résoudre, ont soulevé des salves d'applaudissements.

Je m'en voudrais de terminer cet aperçu sans vous signaler un moyen de propagande qui m'a paru très américain et qui est employé par la Croix-Rouge des Etats-Unis. Devant le bâtiment de l'exposition, on avait amené un de ces gigantesques wagons de chemin de fer qu'on appelle Pullmann's car, long d'une vingtaine de mètres. C'est le « wagon-réclame » de la Croix-Rouge! Circulant tantôt dans le Nord, tantôt dans le Sud ou dans le Far West, il s'arrête à quelque gare; le Dr Glasgow qui le dirige avec du personnel sanitaire, s'établit ainsi pour quelques jours dans différentes localités. La plus grande partie du wagon constitue un vaste local dans lequel le médecin-directeur organise des conférences, des exercices pratiques de premiers secours, faisant connaître ainsi le but et les bienfaits de la Croix-Rouge. C'est de cette façon que le Dr Glasgow gagne sur tout le territoire des Etats-Unis des sympathies et des collaborateurs à l'œuvre de l'assistance volontaire.

Vous m'excuserez, je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'avoir dû résumer d'une façon si succincte le rapport que j'avais à vous faire sur le IXe Congrès international de la Croix-Rouge, et vous voudrez bien me pardonner, si j'ai pris quelques minutes de plus que celles auxquelles le programme me donnait droit.

Dr C. de Marval.

Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse
le 16 juin 1912, à Langenthal

La place nous a manqué dans notre numéro du 1er août, pour dire deux mots à nos lecteurs au sujet de l'assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge. La section de la Haute-Argovie avait tenu d'organiser la réunion à Langenthal où 110 délégués, représentant 31 sections et 30 membres corporatifs, furent heureux de se rencontrer pour refaire connaissance et donner leur approbation à toutes les mesures prises par la Direction en 1911.

Le président, M. le colonel Iselin, ouvre la séance en rappelant les morts récentes du Dr Stæhelin, du Dr von Gonzenbach et de Madame Coradi-Stahl qui furent membres de la Direction, et l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

La gestion et les comptes présentés par M. le caissier Gust. Muller — et dont nous avons donné les extraits essentiels dans les derniers numéros de « La Croix-Rouge suisse » — ont été approuvés sans discussion. Dans son exposé, le caissier central fait remarquer que la demande de un million de francs, adressée au Conseil fédéral par la Direction de la Croix-Rouge suisse, est motivée par le fait que notre société manque du matériel nécessaire en cas de guerre. La nouvelle organisation militaire suisse fait une si grande part aux services auxiliaires que ceux-ci se voient obligés — pour accomplir les devoirs qui leur incomberaient en cas de mobilisation — de demander l'appui financier de la Confédération.

Si les Chambres fédérales répondent favorablement à la demande qui ne saurait tarder à leur être présentée, la somme qui sera remise à la Croix-Rouge servira exclusivement à nous permettre de venir en

aide efficacement à l'armée, soit à acquérir le matériel indispensable à toute Croix-Rouge devant faire campagne. Les sections ne pourront donc rien prélever, en faveur de leurs œuvres de paix, de la somme qui reviendra éventuellment à la société centrale.

Pour cette année, la Croix-Rouge suisse bénéficiera de la recette nette de la vente des cartes postales du 1er août. Près de 85,000 de ces cartes ont été commandées par les sections et les membres corporatifs, et seront vendues en dehors des bureaux de poste.

Après ces intéressantes explications, les principaux postes du budget de 1913 sont passés en revue, et le budget est adopté sans opposition.

Le Dr Ischer, adjoint au Secrétariat général, donne quelques explications sur une ordonnance concernant les collectes organisées par la Croix-Rouge. Celle-ci sera publiée sous peu, en allemand et en français, sous le titre: « Guide pour les collectes de la Croix-Rouge suisse ». Nos lecteurs ne tarderont pas à avoir cet opuscule sous les yeux.

Le Dr W. Sahli a vivement intéressé ses auditeurs en leur expliquant comment la Croix-Rouge suisse devra participer à l'Exposition nationale de Berne, en 1914. Cette exposition paraît être une occasion favorable pour montrer au peuple suisse et au public en général, quelle doit être l'activité de la Croix-Rouge aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix.

Une partie de notre exposition devra donc se faire avec le Service de santé de l'armée, et devrait — semble-t-il — reproduire de façon vivante les différents échelons de secours depuis la ligne de feu jusqu'à l'intérieur du territoire. L'autre partie, s'occupant du temps de paix, démontrera de quelle façon la Croix-Rouge et les samaritains (dont la collaboration a été demandée) travaillent pour le bien du pays tout en se préparant à la mobilisation.

La demande de revision partielle des statuts, présentée par la section du Toggenbourg, a été repoussée à l'unanimité; une revision totale des statuts de la Croix-Rouge devra du reste être entreprise sous peu.

L'assemblée nomme ensuite, comme remplaçant du Dr Gonzenbach au sein de la Direction, M. le Dr Sutter, de St-Gall, et accepte avec reconnaissance l'offre de la section d'Appenzell Rh.-int. de convoquer à Appenzell l'assemblée annuelle de 1913.

Nous publions d'autre part le rapport présenté par le Dr de Marval sur le IXe Congrès international de la Croix-Rouge, et l'intéressant travail lu par le Dr Krafft, directeur de la « Source », sur les salaires de la garde-malade.

L'assemblée de Langenthal fut suivie d'un excellent banquet où des paroles d'aimable bienvenue furent prononcées par M. le Conseiller national Rickli, auquel répondit de façon non moins courtoise M. le Conseiller national J. Iselin. Un chœur mixte a encore agrémenté de ses productions vocales la fin du repas. C'est dire que tous les délégués garderont un beau et reconnaissant souvenir de la réunion annuelle de 1912. Dr Ml.